

Image not found or type unknown



Déclaration surfaces habitables aux impots

Par **fred_ghes**, le **22/03/2010** à **18:03**

Bonjour, dans le cadre d'une acquisition d'environ 350m² déclarés par le vendeur dont 60m² déclarés en surface professionnelle, l'acquéreur se renseigne au service des impôts et se rend compte que seuls 180m² sur les 290m² sont déclarés. Quelle est la démarche à adopter et les risques encourus par les 2 parties ? Qui doit se charger de déclarer la surface professionnelle comme désormais habitable ? auprès de qui ? Pourquoi les actes notariaux ne font pas état des mètres de surface habitable ? Merci d'avance pour vos réponses, salutations, Fred_ghes